



## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre d'une part BURTONIAN BEERS (« **BURTONIAN BEERS** ») et d'autre part toute personne physique ou morale souhaitant procéder à l'achat d'un ou plusieurs produits proposés par BURTONIAN BEERS (le « **Client** »). BURTONIAN BEERS se réserve de pouvoir modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment ; dans ce cas, les conditions générales de ventes applicables seront celles en vigueur à la date du Bon de Commande par le Client.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toute autre convention, document ou pratiques issues de la relation d'affaire entre BURTONIAN BEERS et le Client, antérieurs ou postérieurs aux présentes conditions générales de vente et pouvant être invoqués par le Client.

L'achat de produits par le Client implique une acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions générales de vente.

### **Article 1 - Définitions**

---

- 1.1** « **Bon de Commande** » désigne la commande adressée par le Client à BURTONIAN BEERS, détaillant les produits à fournir.
- 1.2** « **Conditions Générales de Vente** » désigne le présent document et document de BURTONIAN BEERS éventuel qui viendrait le compléter, à l'exclusion de tous autres documents, notamment ceux pouvant être émis par le Client (tels que ses éventuelles conditions générales d'achat) avant ou après la signature des présentes Conditions Générales de Vente.
- 1.3** « **Information Confidentielle** » désigne toute information communiquée (que ce soit par écrit, oralement ou par un autre moyen et que ce soit directement ou indirectement) par BURTONIAN BEERS au Client avant ou après la date d'entrée en vigueur des présentes Conditions Générales de Vente, y compris, sans limitation, les informations relatives aux produits ainsi que les opérations, procédés, plans, savoir-faire, secrets commerciaux, inventions, techniques, opportunités commerciales et activités de BURTONIAN BEERS.
- 1.4** « **Prix** » désigne le prix spécifié sur chaque Bon de Commande.

### **Article 2 - Objet des présentes Conditions Générales de Vente**

---

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles BURTONIAN BEERS vend les produits au Client en contrepartie du paiement par ce dernier du Prix.

### **Article 3 - Commercialisation des produits par BURTONIAN BEERS**

---

#### **3.1 Émission et acceptation des Bons de Commande**

Tout nouveau Client professionnel doit communiquer à BURTONIAN BEERS une fiche d'identification ; cette fiche d'identification peut être téléchargée via le site [www.burtonian.fr](http://www.burtonian.fr) ou demandée par courrier électronique ([contact@burtonian.fr](mailto:contact@burtonian.fr)) ou par téléphone (07 68 69 44 81).

Le Client doit remplir le Bon de Commande en précisant notamment les références des produits choisis.

Le Client doit vérifier l'exactitude du Bon de Commande ; en cas d'erreur ou d'inexactitude, cette erreur ou inexactitude doit être notifiée à BURTONIAN BEERS sous vingt-quatre heures (24h).

BURTONIAN BEERS communiquera sous 72 heures (hors weekends, jours fériés et congés) la bonne réception du Bon de Commande par courrier électronique.

BURTONIAN BEERS disposera alors d'un délai de quinze (15) jours ouvrés pour donner son accord par courrier électronique à l'exécution dudit Bon de Commande, en envoyant une facture détaillée et une date de livraison prévue. Dans le silence de BURTONIAN BEERS à l'expiration de ce délai, le Bon de Commande sera considéré comme ayant été refusé par BURTONIAN BEERS. En cas d'accord, BURTONIAN BEERS communiquera au Client une facture détaillée et une date de livraison.

### **3.2 Caractéristiques des produits**

Les produits sont décrits sur la liste des prix et sur le site internet [www.burtonian.fr](http://www.burtonian.fr).

Les produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles.

Les photographies sur le site internet [www.burtonian.fr](http://www.burtonian.fr) sont les plus fidèles possibles mais BURTONIAN BEERS ne saurait garantir une similitude parfaite entre les produits proposés et les produits livrés, notamment en ce qui concerne les étiquettes des produits.

### **3.3 Prix**

Les prix décrits sur la liste des prix sont en euro TTC tenant compte de la TVA applicable au jour du Bon de Commande ; tout changement du taux de TVA pourra être répercuté immédiatement sur les prix des produits.

BURTONIAN BEERS est en droit de modifier les prix des produits à tout moment étant précisé que les produits seront dans tous les cas facturés sur la base des prix applicables au moment de l'enregistrement du Bon de Commande.

En cas de livraison en dehors de la zone de couverture standard des frais de livraison peuvent être appliqués en sus ; ces frais supplémentaires seront communiqués au Client préalablement à la livraison

### **3.4 Livraison et transfert des risques**

Les produits seront livrés à l'adresse indiquée dans le Bon de Commande.

Les dates de livraison des quantités commandées seront confirmées par BURTONIAN BEERS. En cas de retard de livraison, BURTONIAN BEERS informera le Client et proposera une nouvelle date de livraison. Si cette nouvelle date de livraison est supérieure à cinq (5) jours ouvrés et ne convient pas au Client, celui-ci pourra annuler le Bon de Commande sans pénalité ; BURTONIAN BEERS procédera alors au remboursement du Client des sommes payées en avance.

Les produits seront expédiés selon le mode jugé le plus approprié par BURTONIAN BEERS.

Le transfert des risques intervient lorsque les produits quittent les locaux de BURTONIAN BEERS. Il incombe au Client de s'assurer pour la perte ou la destruction des produits pendant le transport.

Le Client doit prendre en charge toutes les dépenses liées au retour des produits dans les conditions d'origine s'il est demandé au Client de les retourner.

### **3.5 Clause de réserve de propriété**

Les produits resteront la propriété de BURTONIAN BEERS jusqu'au paiement complet du Prix, en principal et en accessoires. La présentation de tout document ou lettre de change spécifiant une obligation de paiement ne doit pas être considérée comme un paiement jusqu'à ce que le montant correspondant ait été crédité sur le compte de BURTONIAN BEERS. À ce titre, si le Client fait l'objet d'une procédure collective, BURTONIAN BEERS se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de cette procédure collective, les produits vendus et restés impayés.

Le présent Article 3.5 s'applique également aux fûts utilisés lors de la livraison des produits.

Le présent Article 3.5 n'exclut pas le transfert de l'ensemble des risques en rapport avec les produits au Client lors de la livraison, tel qu'indiqué à l'article 3.4.

### **3.6 Rétractation et retours**

Aucune demande de retour et/ou de remboursement des produits ne sera acceptée après livraison desdits produits.

Pour toute demande de retour avant livraison des produits, le Client devra en informer BURTONIAN BEERS par courrier électronique à [contact@burtonian.fr](mailto:contact@burtonian.fr) au moins quatre-vingt-seize heures (96h) avant la date de livraison.

### **Article 4 - Distribution et revente**

---

Le Client est libre de revendre les produits aux clients particuliers selon ses conditions et tarifs.

Toute distribution et/ou revente aux professionnels (bars, cafés, hôtels, restaurant, magasins ...) est interdite sauf avec un accord écrit et préalable de BURTONIAN BEERS dans lequel est stipulé les noms des clients et les tarifs appliqués.

### **Article 5 - Conditions financières**

---

Le Prix sera facturé par BURTONIAN BEERS conformément aux stipulations du Bon de Commande.

Pour tout nouveau Client, le paiement doit être effectué (i) avant la livraison ou (ii) le jour même de la livraison par carte bancaire ou au comptant.

Pour les Clients existants, le paiement doit être effectué sous trente (30) jours à compter de la date de livraison des produits ; les paiements seront effectués par carte bancaire, virement bancaire ou au comptant. Les chèques ne sont pas acceptés.

Toute facture impayée à son échéance donnera lieu immédiatement et de plein droit au paiement d'intérêts moratoires au taux directeur de la BCE en vigueur à la date du paiement augmenté de dix (10) points. Les intérêts s'appliqueront aux sommes en souffrance et seront calculés quotidiennement à compter du premier jour de retard jusqu'au jour du complet paiement du Prix. En sus des intérêts moratoires, toute facture impayée sera sanctionnée par le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Les intérêts moratoires ainsi que l'indemnité forfaitaire de 40 euros seront dus de plein droit par le Client.

Les cautions pour les fûts sont incluses dans le prix et devront être remboursées à la restitution des mêmes fûts en bon état.

### **Article 6 - Engagements du Client**

---

Dans le cadre de l'utilisation des produits telle que définie aux présentes Conditions Générales de Vente, le Client s'engage à :

- n'entreprendre aucune action visant à affecter la réputation de BURTONIAN BEERS ;
- immédiatement aviser le Fabricant de toute notification, réclamation ou action, directement ou indirectement liée aux produits. Le Client ne doit pas entamer d'action ou conclure d'accord transactionnel dans toute action en justice ou autre procédure en rapport avec les produits sans un accord écrit, exprès et préalable de BURTONIAN BEERS.

## Article 7 - Garanties

---

L'objectif de BURTONIAN BEERS est de satisfaire 100% de ses clients 100% du temps.

Un produit est considéré défectueux uniquement si :

- L'emballage est endommagé de telle manière à impacter le goût ou la carbonatation du produit (fût percé, bouteille cassée ou décapsulée...);
- L'étiquette du produit est illisible;
- Le produit a un faux goût (acétaldéhyde, diacétyl, diméthylsulfure, oxydation, acide, moisissure...).

En cas de défaut d'un ou plusieurs produits, le Client doit informer BURTONIAN BEERS dès qu'il en a connaissance étant précisé que :

- En cas de produits conditionnés en fûts, le délai de réclamation ne saurait excéder le plus court des délais suivants : vingt-quatre heures (24h) après ouverture du fût ou quatorze jours (14j) après la date de livraison des produits.
- En cas de produits conditionnés en bouteilles, le délai de réclamation ne saurait excéder trois mois (3m) après la date de livraison des produits.

Aucune réclamation ne sera acceptée si les délais susvisés ne sont pas respectés par le Client.

En cas de défaut d'un ou plusieurs produits, le Client doit également conserver le ou les produits afin que BURTONIAN BEERS puisse faire une analyse du défaut, et fournir des preuves que les conditions de stockage normales ont été respectées dès la réception des produits et qu'aucune modification des produits ou de leur emballage n'ont été effectuées. Les conditions de stockage normales s'entendent d'une :

- Température stable comprise entre 0 et 20°C ; et
- Humidité inférieure à 70%RH ; et
- Absence de vibrations.

Sous réserve du respect des conditions précitées, BURTONIAN BEERS prendra les mesures nécessaires pour remplacer les produits défectueux.

BURTONIAN BEERS exclut, dans toute la limite permise par le droit applicable, toute autre garantie expresse ou implicite relative aux produits (en ce compris la garantie des vices cachés, toute garantie de conformité aux besoins et usages envisagés par le Client), que ces garanties soient légales, issues d'un usage ou de toute autre nature.

## Article 8 - Propriété intellectuelle

---

BURTONIAN BEERS est titulaire ou licencié de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et notamment industrielle couvrant les produits vendus au Client. Les produits livrés par BURTONIAN BEERS sous ces marques ne pourront être revendus que dans leur présentation d'origine et dans des conditions conformes à leur image de marque.

Les informations, documents, textes et éléments de toute nature, diffusés ou transmis au client par BURTONIAN BEERS, en ce compris les éléments figurant sur le site internet [www.burtonian.fr](http://www.burtonian.fr), appartiennent à BURTONIAN BEERS et sont protégés au titre de la propriété intellectuelle, et pour le monde entier. Les présentes Conditions Générales de Vente n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à BURTONIAN BEERS, au bénéfice du Client.

Aucune communication publicitaire de quelque nature qu'elle soit (ex : liens hypertextes), mettant en avant les produits de BURTONIAN BEERS, ne pourra être faite par le Client sans un accord préalable et écrit de BURTONIAN BEERS.

## **Article 9 - Responsabilité**

---

BURTONIAN BEERS ne saurait être tenue responsable que des dommages directs et prévisibles au sens des articles 1150 et 1151 du Code Civil engendrés par une mauvaise exécution par BURTONIAN BEERS des présentes Conditions Générales de Vente.

BURTONIAN BEERS ne saurait en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des dommages indirects ou imprévisibles.

La responsabilité de BURTONIAN BEERS ne pourra en aucun cas être recherchée :

- au titre de la responsabilité du fait des produits défectueux telle que définie aux articles 1386-1 et suivants du Code civil ;
- en cas de gain manqué, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l'obtention d'un produit, d'un logiciel, d'un service ou d'une technologie de substitution ;
- dommage ou perte subie par le Client du fait d'une demande, action ou réclamation formulée par un tiers ;
- tout dommage causé par les produits, en ce compris, toute responsabilité qui pourrait être liée aux conséquences médicales liées à l'utilisation, la défaillance ou de quelque autre manière que ce soit aux produits.

Le Client est seul responsable de l'usage des produits.

Si une condamnation pécuniaire devait être prononcée à l'encontre de BURTONIAN BEERS et ce, pour quelque raison que ce soit, le montant de la condamnation ne pourra être supérieur aux sommes effectivement perçues par BURTONIAN BEERS dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente pendant les trois (3) mois précédant la demande en justice.

En tout état de cause, le Client ne pourra mettre en jeu la responsabilité de BURTONIAN BEERS, du fait d'un manquement au titre des présentes Conditions Générales de Vente, que pendant un délai d'un (1) an à compter de la survenance du manquement en cause, ce que reconnaît le Client et accepte expressément.

## **Article 10 - Traitement des Données Personnelles**

---

Pour les données personnelles internes à leur organisation dont elle assure la collecte et le traitement en qualité de responsable de traitement, chacune des Parties s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable à la collecte et au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et la loi française n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (la « **Réglementation Données Personnelles** »).

## **Article 11 - Assurances**

---

Sans préjudice des stipulations relatives à la réserve de propriété sur les produits, le Client doit souscrire les polices d'assurance appropriées, garantissant les produits contre l'ensemble des risques y afférents.

## Article 12 - Résiliation

---

Chaque Partie pourra de plein droit, sans préjudice de tous dommages-intérêts qu'elle se réserve le droit de solliciter judiciairement, résilier un Bon de Commande avec effet immédiat en cas de manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations au titre dudit Bon de Commande, et notamment en cas de défaut de paiement des factures dues par le Client à BURTONIAN BEERS, s'il n'a pas été remédié à ce manquement par la partie défaillante dans un délai de trente (30) jours ouvrables à compter de la notification de ce manquement faite par l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception.

## Article 13 - Confidentialité

---

Le Client s'engage en son nom et au nom de ses préposés, agents, sous-traitants et partenaires, pendant la durée des présentes Conditions Générales de Vente et pendant une période de cinq (5) ans après sa cessation, à :

- (i) ne pas utiliser les Informations Confidentielles à des fins autres que l'exécution de ses obligations conformément aux présentes Conditions Générales de Vente ;
- (ii) prendre toute précaution qu'il utilise pour protéger ses propres informations confidentielles d'une valeur importante, étant précisé que ces précautions ne sauraient être inférieures à celles d'un professionnel diligent ;
- (iii) ne divulguer les Informations Confidentielles à quiconque, par quelque moyen que ce soit, sauf à ses préposés, agents, prestataires de service ou sous-traitants auxquels ces informations sont nécessaires pour l'exécution des prestations et des discussions commerciales menées entre les Parties.

Ne constituent pas des Informations Confidentielles :

- (i) les informations actuellement accessibles ou devenant accessibles au public sans manquement aux termes des présentes Conditions Générales de Vente de la part d'une Partie ;
- (ii) les informations légalement détenues par une Partie avant leur divulgation par l'autre ;
- (iii) les informations ne résultant ni directement ni indirectement de l'utilisation de tout ou partie des Informations Confidentielles ;
- (iv) les informations valablement obtenues auprès d'un tiers autorisé à transférer ou à divulguer lesdites informations.

Au terme des présentes Conditions Générales de Vente, en raison de la survenance de son terme ou de sa résiliation, le Client devra sans délais remettre à BURTONIAN BEERS toutes les Informations Confidentielles, quel que soit leur support, obtenues dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente. Le Client s'interdit d'en conserver copie sous quelle que forme que ce soit, sauf accord exprès préalable et écrit de BURTONIAN BEERS.

## Article 14 - Divers

---

### 14.1 Cession – Transfert des présentes Conditions Générales de Vente

BURTONIAN BEERS aura la possibilité de transférer librement tout ou partie des droits et obligations résultant pour elle des présentes Conditions Générales de Vente (i) à toute entité de son choix, notamment s'il s'agit d'une filiale ou d'une société mère ; et (ii) par tout moyen, notamment par fusion, scission, apport partiel d'actif ou cession totale ou partielle de son fonds de commerce.

Le Client ne peut transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes Conditions Générales de Vente sans l'accord préalable et écrit de BURTONIAN BEERS. Toute cession réalisée en l'absence de cet accord sera réputée nulle.

#### **14.2 Force Majeure**

Chacune des Parties ne saurait voir sa responsabilité engagée pour le cas où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence, ou d'un cas fortuit (ci-après la « **Force Majeure** »).

Sont notamment considérés comme Force Majeure, sans que cette liste soit limitative, les événements suivants : fait du prince, guerre (déclarée ou non), terrorisme, invasion, rébellion, blocus, sabotage, vandalisme, grève totale ou partielle externe à chacune des Parties, conflit social externe à chacune des Parties, trouble civil, intempérie, catastrophe naturelle, incendie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement notamment en énergie, défaillance dans la fourniture de l'énergie électrique, du chauffage, de l'air conditionné, des réseaux de télécommunications, du transport des données, défaillance de satellites.

Dans l'hypothèse de la survenance d'une Force Majeure, l'exécution des obligations de chaque Partie est suspendue. Si la Force Majeure se poursuit pendant plus de trois (3) mois, les Conditions Générales de Vente pourront être résiliées à la demande de la Partie la plus diligente sans pour autant que la responsabilité d'une Partie puisse être engagée à l'égard de l'autre. Chacune des Parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent de la survenance de la Force Majeure.

#### **14.3 Renonciation**

Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'exerce pas l'un quelconque de ses droits au titre des présentes ne saurait emporter renonciation de sa part à son exercice, une telle renonciation ne pouvant procéder que d'une déclaration expresse de la Partie concernée.

#### **14.4 Validité**

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales de Vente seraient considérées comme non valides par une juridiction compétente, les autres clauses conserveront leur portée et effet.

#### **Article 15 - Loi applicable – juridiction compétente**

---

Les Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

LES PARTIES ACCEPTENT EXPRESSÉMENT DE SOUMETTRE TOUT LITIGE RELATIF AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, Y COMPRIS POUR LES PROCÉDURES SUR REQUÊTE OU EN RÉFÉRÉ.